

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**First Mining rapporte un succès continu de forage sur sa découverte Miroir avec 2,01 g/t Au sur 29 m Miroir avec 2,01 g/t Au sur 29,8 m**

- DUP25-077 rapporte 3,20 g/t Au sur 15,75 m, incluant 5,21 g/t Au sur 8,65 m et 22,50 g/t Au sur 0,7 m.
- DUP25-078 : 2,01 g/t Au sur 29,80 m, dont 15,70 g/t Au sur 0,75 m et 18,20 g/t Au sur 1,0 m.

Le 10 novembre 2025 - Vancouver, Canada - First Mining Gold Corp. (« First Mining » ou la « Société ») (TSX : FF) (OTCQX : FFMGF) (FRANCFORT : FMG) a le plaisir d'annoncer de nouveaux résultats du programme de forage de 2025 sur son projet aurifère Duparquet (« **Projet Duparquet** » ou le « **Projet** ») situé dans la région de l'Abitibi, au Québec, au Canada. La société a terminé son programme de forage 2025 sur le projet en octobre, avec 16 577 m de forage. Ces derniers résultats de forage proviennent de la cible Miroir, une zone de découverte hautement prioritaire qui a été recoupée pour la première fois lors du programme de forage 2024 (trou DUP24-048) et qui a fait l'objet d'autres tests de forage cette année. Ces derniers résultats ont permis d'améliorer la cible Miroir sur une longueur de 100 m et une profondeur de 100 m, où la cible reste ouverte. Au total, 22 trous ont été forés à Miroir à ce jour, et les résultats d'analyse de 14 d'entre eux ont été divulgués. Les résultats d'analyse des 8 autres trous forés à Miroir au cours du programme 2025 sont en attente et la société fournira d'autres mises à jour au fur et à mesure de la réception et de l'interprétation des résultats.

« La cible Miroir a maintenant été étendue à en amont-pendage dans un contexte attrayant de minéralisation peu profonde tout en démontrant une forte continuité, une caractéristique clé du projet Duparquet », a déclaré Dan Wilton, chef de la direction de First Mining. « La croissance continue et le succès de notre exécution de l'exploration soutiennent un niveau croissant d'optionnalité dans les scénarios de développement que nous examinons au fur et à mesure que nous avançons dans le projet. »

Les forages sur la cible Miroir, située à 225 m au nord de la cible Central Duparquet - Valentre - Dumico (« **CVD** »), ont continuellement développé le potentiel d'une forte zone de croissance des ressources, en rapportant plusieurs intersections aurifères robustes près de la surface. Les résultats d'analyse du sondage DUP25-077 indiquent 3,20 g/t Au sur 15,75 m, incluant 5,21 g/t Au sur 8,65 m et 22,50 g/t Au sur 0,7 m. Le sondage DUP25-078 indique 2,01 g/t Au sur 29,8 m, incluant 15,70 g/t Au sur 0,75 m et 18,20 g/t Au sur 1,0 m. Le sondage DUP25-079 indique 1,76 g/t Au sur 16,25 m, dont 3,02 g/t Au sur 6,2 m. Ces derniers résultats confirment la continuité de la minéralisation aurifère à haute teneur proche de la surface, qui s'étend jusqu'à une profondeur verticale de 100 m sous la surface, où elle reste ouverte à d'autres tests d'exploration (Figure 1).

Les dernières analyses rapportées représentent environ 550 m de forage sur un total d'environ 4 450 mètres répartis sur 22 trous de forage sur la cible Miroir. Ces sondages visaient à mieux comprendre les contrôles de la minéralisation à Miroir, tout en testant le potentiel de la cible près de la surface et en amont-pendage. Les faits saillants des analyses sont présentés dans le tableau 1, la liste complète des résultats d'analyse dans le tableau 2 et les détails des colliers de forage dans le tableau 3.

L'emplacement des forages supplémentaires sur la cible Miroir, où les analyses sont encore en attente, est indiqué sur la figure 1. Au fur et à mesure que les résultats seront retournés et examinés, First Mining

continuera d'interpréter et d'améliorer la compréhension géologique de la région en vue de poursuivre les travaux de forage.

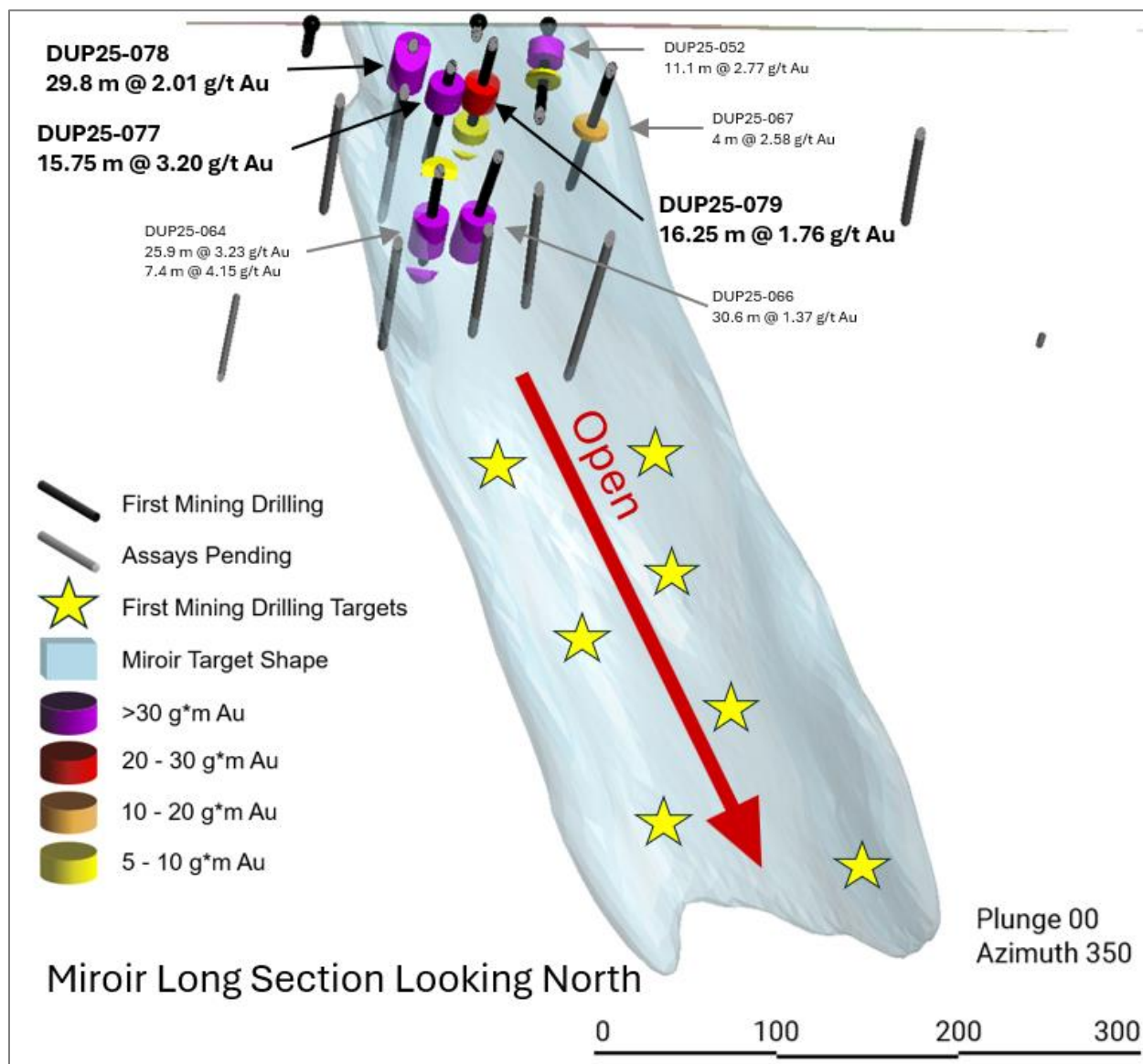


Figure 1 : Section longue de Miroir, mettant en évidence les récents forages ainsi que le potentiel ouvert de la structure de plis interprétée de Miroir. La longue section est orientée vers le nord.

Tableau 1 : Dernières intersections significatives en 2025 sur la cible Miroir

ID du trou	De (m)	Jusqu'à (m)	Longueur (m)	Teneur (Au g/t)
DUP25-077	48.2	63.95	15.75	3.20
DUP25-077 inc.	54.0	62.65	8.65	5.21

ID du trou		De (m)	Jusqu'à (m)	Longueur (m)	Teneur (Au g/t)
DUP25-077	et inc.	56.5	57.2	0.7	22.50
DUP25-077		124.7	136.5	11.8	0.72
DUP25-078		18.0	47.8	29.8	2.01
DUP25-078	inc.	21.55	22.3	0.75	15.70
DUP25-078	inc.	46.8	47.8	1.0	18.20
DUP25-079		48.0	64.25	16.25	1.76
DUP25-079	inc.	58.05	64.25	6.2	3.02
DUP25-079		80.0	88.0	8.00	0.71
DUP25-079		96.7	104.0	7.3	0.74

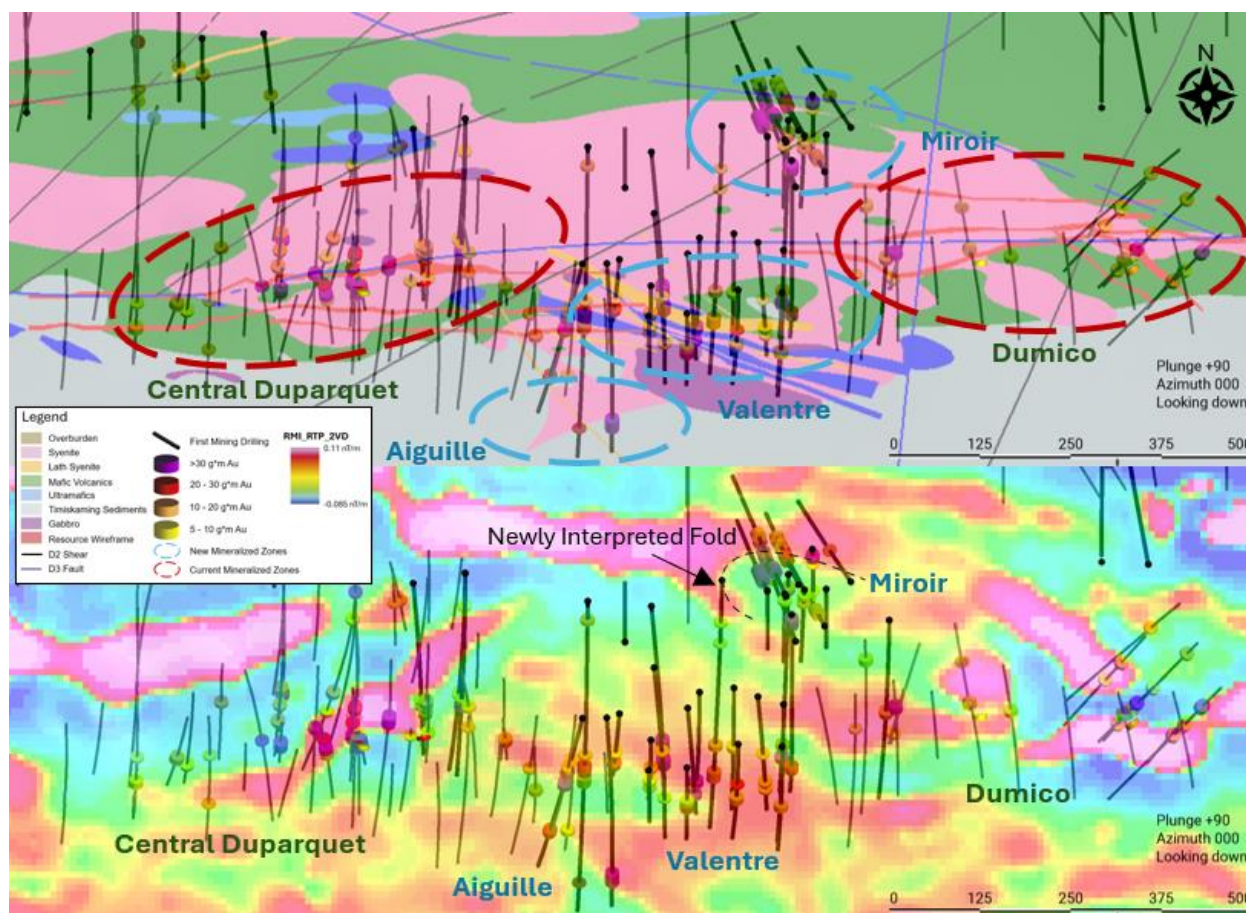


Figure 2 : Carte en plan, mettant en évidence la zone cible Miroir et les multiples résultats d'analyse significatifs près de la surface, et montrant le produit géophysique magnétique dérivé vertical 2nd) et le pli nouvellement interprété dans la zone Miroir.

Mise à jour du programme d'exploration Duparquet 2025 et perspectives 2026

Les activités de forage sur le projet Duparquet se sont terminées en octobre, avec un total de 16 577 m forés au cours du programme 2025. La campagne de cartographie sur le terrain 2025 a également été achevée avec une cartographie régionale ciblée comprenant 274 affleurements cartographiés et 308 échantillons prélevés au hasard, y compris l'AQ/CQ. Les résultats d'analyse en attente sont en train d'être renvoyés et la société fournira d'autres mises à jour après réception et interprétation. La société se concentre sur l'examen et l'intégration de tous les résultats de forage de 2025 dans ses modèles géologiques 3D et d'exploration. Parallèlement, les programmes d'exploration de 2026 pour le projet sont en cours d'élaboration et d'examen.

Détails supplémentaires sur la cible Miroir

Le plus récent forage effectué en 2025 sur la cible Miroir visait à mieux délimiter l'étendue de la minéralisation près de la surface découverte en 2024, le trou de forage DUP24-048 ayant rapporté 3,12 g/t Au sur 19,35 m (voir le communiqué de presse daté du 20 janvier 2025). Des forages antérieurs réalisés cette année, notamment le sondage DUP25-052, ont permis de découvrir une autre intersection latérale de 2,77 g/t Au sur 11,1 m, dont 4,36 g/t Au sur 6,5 m (voir le communiqué de presse du 28 mai 2025), ce qui démontre des teneurs et des largeurs encourageantes dans cette cible peu profonde. La forte continuité de l'opportunité près de la surface a été renforcée par le forage DUP25-064 qui a retourné 3,23 g/t Au sur 25,9 m, incluant 11,20 g/t Au sur 2,0 m, et incluant 10,16 g/t Au sur 1,4 m (voir communiqué de presse du 24 septembre 2025). Les forages les plus récents continuent de confirmer et d'étendre la cible Miroir, en traçant la minéralisation vers la surface et en explorant l'extension latérale de la zone cible Miroir.

La continuité de la cible géophysique interprétée a été démontrée, ce qui renforce la nature peu profonde et à fort potentiel de la cible et son potentiel de croissance continu. Les résultats notables des derniers forages incluent le sondage DUP25-077 qui a retourné 3,20 g/t Au sur 15,75 m, incluant 5,21 g/t Au sur 8,65 m, et incluant 22,5 g/t Au sur 0,7 m, ainsi que 0,72 g/t Au sur 11,8 m. Le sondage DUP25-078 a retourné 2,01 g/t Au sur 29,8 m, incluant 15,7 g/t Au sur 0,75 m, et incluant 18,2 g/t Au sur 1,0 m, alors que le sondage DUP25-079 a retourné 2,01 g/t Au sur 29,8 m, incluant 15,7 g/t Au sur 0,75 m, et 18,2 g/t Au sur 1,0 m. 2 g/t Au sur 1,0 m, alors que le sondage DUP25-079 a retourné 1,76 g/t Au sur 16,25 m, incluant 3,02 g/t Au sur 6,2 m et 0,71 g/t Au sur 8,00 m ainsi que 0,74 g/t Au sur 7,3 m. Ces résultats continuent de démontrer la présence de multiples zones aurifères de haute qualité dans la cible Miroir et renforcent son potentiel de croissance.

La minéralisation dans la zone cible est typiquement associée à des contacts syénite-basalte. La minéralisation dans les trous de forage les plus récents se trouve dans une syénite et un basalte bréchifiés et altérés par la silice, avec jusqu'à 2 à 5 % de minéralisation en pyrite de bronze disséminée à grain très fin et contrôlée par des fractures, et est associée à de minces veinules de quartz fumées et foncées. Les intersections minéralisées sont spatialement corrélées avec les zones de déformation D2 et coïncidentes avec un contact basalte-syénite plissé inféré par la géophysique, orienté du nord-est au sud-ouest et plongeant vers l'est. Les intersections plus en profondeur sont associées à une unité de syénite grise porphyrique modérément à fortement silicifiée avec jusqu'à 2-5% de minéralisation de pyrite disséminée à grain très fin. L'apparence enregistrée est cohérente avec celle de l'unité de syénite de Central Duparquet au sud de la zone cible (voir les figures 3, 4 et 5). D'autres travaux de validation et d'affinement sont en cours pour tester les directions de plongée et les contrôles stratigraphiques de la minéralisation dans cette zone.

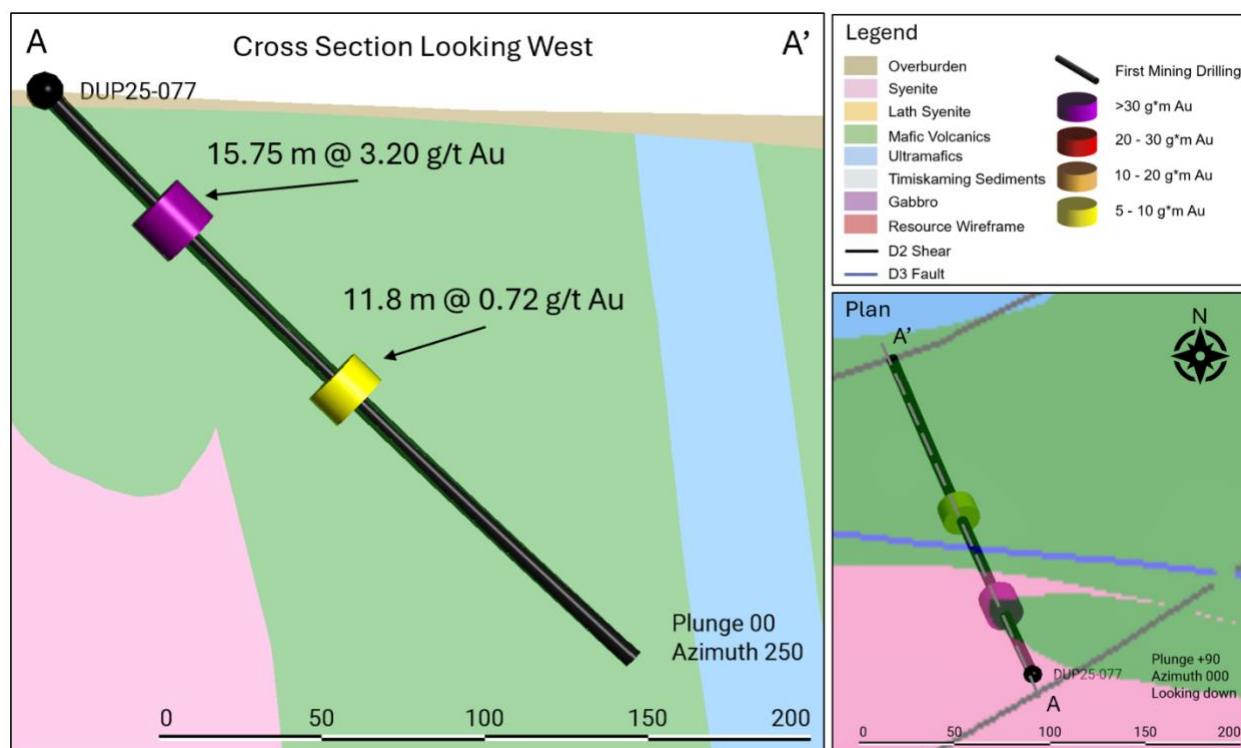


Figure 3 : Vue en plan et coupe transversale de DUP25-077 mettant en évidence les multiples intersections minéralisées de la cible Miroir.

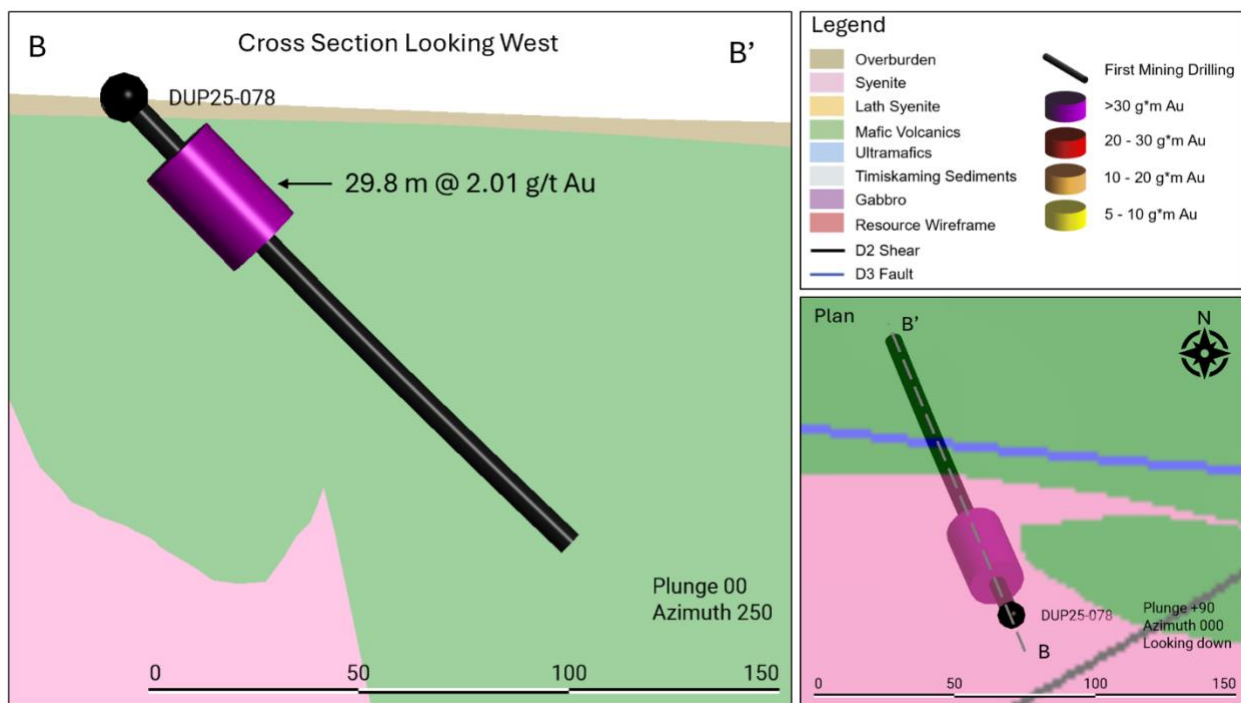


Figure 4 : Vue en plan et coupe transversale de DUP25-078 mettant en évidence de multiples intercepts minéralisés à la cible Miroir.

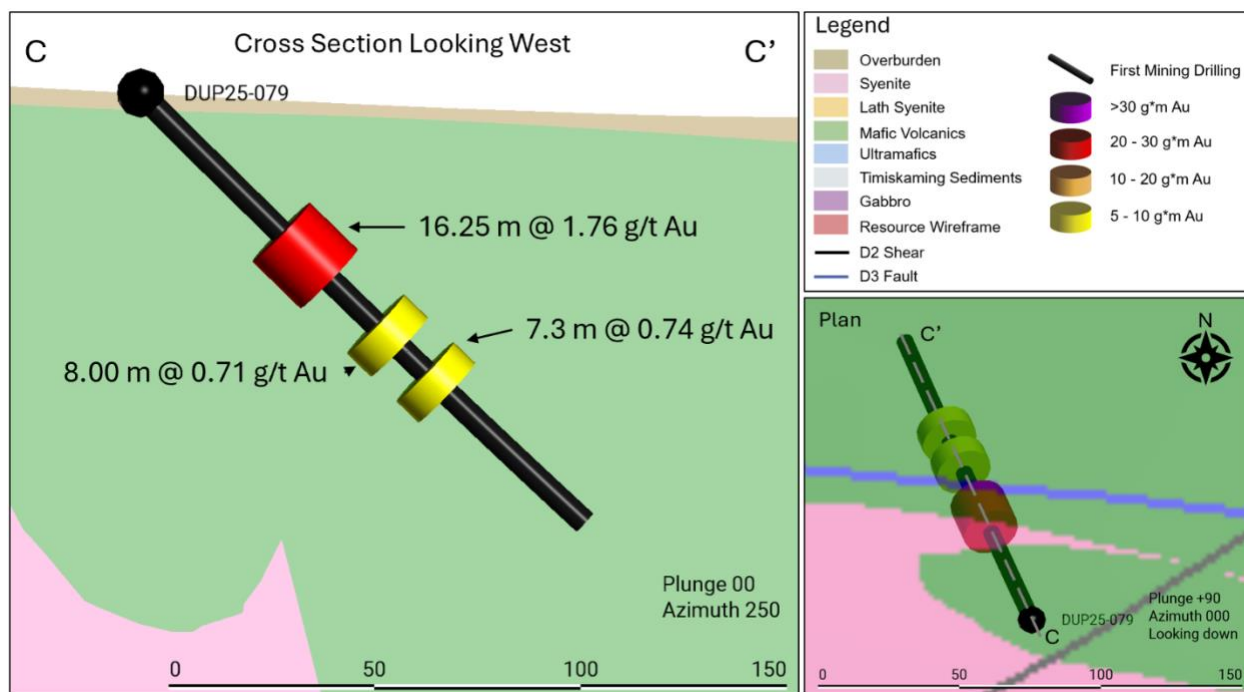


Figure 5 : Vue en plan et coupe transversale de DUP25-079 mettant en évidence de multiples intersections minéralisées à la cible Miroir.

Tableau 2 : Derniers résultats d'analyse du programme de forage 2025 sur la cible Miroir

ID du trou		De (m)	Jusqu'à (m)	Longueur (m)	Teneur (Au g/t)
DUP25-069		69.0	71.0	2.0	0.66
DUP25-069		107.25	108.8	1.55	2.94
DUP25-077		8.0	9.0	1.0	2.86
DUP25-077		12.0	13.0	1.0	0.96
DUP25-077		42.95	44.65	1.7	0.74
DUP25-077		48.2	63.95	15.75	3.20
DUP25-077	inc.	54.0	62.65	8.65	5.21
DUP25-077	et inc.	56.5	57.2	0.7	22.50
DUP25-077		91.1	92.9	1.8	0.60
DUP25-077		101.9	102.75	0.85	0.52
DUP25-077		108.0	109.45	1.45	1.91
DUP25-077		117.15	118.1	0.95	0.46
DUP25-077		124.7	136.5	11.8	0.72
DUP25-077		154.0	155.0	1.0	0.48
DUP25-077		196.0	198.0	2.0	0.80
<i>DUP25-077</i>		<i>208.0</i>	<i>214.0</i>	<i>6.0</i>	<i>essais en cours</i>
DUP25-078		10.0	13.0	3.0	0.48
DUP25-078		18.0	47.8	29.80	2.01

ID du trou		De (m)	Jusqu'à (m)	Longueur (m)	Teneur (Au g/t)
DUP25-078	inc.	21.55	22.3	0.75	15.70
DUP25-078	inc.	46.80	47.8	1.0	18.20
DUP25-078		54.0	54.7	0.7	0.82
DUP25-078		111.1	111.7	0.6	1.37
DUP25-078		132.7	134.1	1.4	0.57
DUP25-079		7.7	8.45	0.75	1.43
DUP25-079		43.0	45.0	2.0	0.54
DUP25-079		48.0	64.25	16.25	1.76
DUP25-079	inc.	58.05	64.25	6.2	3.02
DUP25-079		80.0	88.0	8.0	0.71
DUP25-079		96.7	104.0	7.3	0.74

**Les intervalles rapportés sont des longueurs de carottes forées (les largeurs réelles sont estimées à 75-85% de l'intervalle de longueur de la carotte ; les valeurs d'analyse ne sont pas coupées).*

Tableau 3 : Emplacement des derniers trous de forage 2025, cible Miroir

ID du trou	Azimut (°)	Inclinaison (°)	Longueur (m)	Est (°)	Nord
DUP25-069	0	-46	114	633371	5374001
DUP25-077	335	-46	252	633593	5374064
DUP25-078	336	-46	150	633567	5374071
DUP25-079	335	-45	150	633610	5374080

Note : Coordonnées du collier en UTM NAD 83 z17

À propos du projet aurifère Duparquet

Le Projet Duparquet est géologiquement situé dans la partie sud de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi et se trouve géographiquement à environ 50 km au nord de la ville de Rouyn-Noranda. Le Projet bénéficie d'un accès facile et de la proximité d'une main-d'œuvre et d'infrastructures existantes, notamment des routes, des voies ferrées et un réseau hydroélectrique. Le Projet Duparquet renferme actuellement des ressources aurifères conformes à la Norme canadienne 43-101, soit 3,44 millions d'onces dans la catégorie des ressources mesurées et indiquées à une teneur de 1,55 g/t Au, et 2,64 millions d'onces supplémentaires dans la catégorie des ressources présumées, à une teneur de 1,62 g/t Au. First Mining a réalisé une évaluation économique préliminaire¹ (« EEP ») du Projet en 2023.

Le Projet Duparquet totalise environ 5 800 hectares répartis sur 19 kilomètres de longueur le long de la prolifique zone de faille Destor-Porcupine, ainsi que sur de nombreux segments minéralisés et linéaments secondaires influents. Le Projet Duparquet comprend les anciennes mines Beattie, Donchester et Duquesne, ainsi que les gisements Central Duparquet, Dumico et Pitt Gold.

¹ De plus amples détails sur l'EEP de Duparquet se trouvent dans le rapport technique intitulé « NI 43-101 Technical Report : Preliminary Economic Assessment, Duparquet Gold Project, Quebec, Canada » daté du 20 octobre 2023, qui a été préparé pour First Mining par G Mining Services Inc. conformément à la Norme canadienne 43-101 et qui est disponible sous le profil SEDAR+ de First Mining à l'adresse www.sedarplus.ca.

Laboratoire d'analyse et procédures AQ/CQ

Tous les échantillons prélevés par First Mining dans le cadre de ses programmes d'exploration sont soumis à des programmes internes de contrôle et d'assurance de la qualité (AQ/CQ) qui comprennent l'insertion de matériaux de référence certifiés, de matériaux vierges et d'un niveau d'analyse en double. Les échantillons de carottes du programme de forage 2025 à Duparquet ont été envoyés à AGAT Laboratories, avec préparation des échantillons à Val d'Or et analyse à Thunder Bay, en Ontario, où ils ont été traités pour l'analyse de l'or par essai pyrognostique de 50 grammes avec une finition par absorption atomique. Des échantillons provenant de certains trous ont été envoyés à AGAT Laboratories à Calgary, Alberta, pour une analyse multi-élément (y compris l'argent) par la méthode du plasma inductif (ICP) avec une digestion à quatre acides. Les systèmes d'AGAT Laboratories sont conformes aux exigences de la Norme ISO/IEC 17025 et répondent aux exigences de la Norme canadienne 43-101 en matière d'analyse.

Personne qualifiée

James Maxwell, P.Geo., vice-président de l'exploration et des opérations de projet pour First Mining, est une « personne qualifiée » au sens de la Norme canadienne 43-101 *sur l'information concernant les projets miniers* et a examiné et approuvé l'information scientifique et technique contenue dans ce communiqué de presse.

À propos de First Mining Gold Corp.

First Mining est un promoteur aurifère qui fait avancer deux des plus grands projets aurifères au Canada, le projet aurifère Springpole dans le nord-ouest de l'Ontario, où nous avons commencé une étude de faisabilité et où les activités d'obtention des permis sont en cours avec une déclaration d'impact environnemental finale / évaluation environnementale pour le projet soumise en novembre 2024, et le projet Duparquet au Québec, un projet de développement au stade de l'EEP situé sur la zone de faille Destor-Porcupine dans la région prolifique de l'Abitibi. First Mining possède également le projet aurifère Cameron en Ontario et une participation de 30 % dans le projet aurifère Pickle Crow.

First Mining a été créée en 2015 par M. Keith Neumeyer, président fondateur et chef de la direction de First Majestic Silver Corp.

AU NOM DE FIRST MINING GOLD CORP.

Daniel W. Wilton
Chef de la direction et administrateur

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Numéro sans frais: 1 844 306 8827 | Courriel : info@firstmininggold.com
Paul Morris | Directeur des relations avec les investisseurs | Email : paul@firstmininggold.com

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines « informations prévisionnelles » et « déclarations prévisionnelles » (collectivement « déclarations prévisionnelles ») au sens de la législation canadienne et américaine applicable en matière de valeurs mobilières, y compris la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations prévisionnelles sont faites à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations prévisionnelles sont souvent, mais pas toujours, identifiées par des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « croire », « planifier », « projeter », « avoir l'intention de », « estimer », « envisager », « potentiel », « possible », « stratégie », « buts », « opportunités », « objectifs », ou des variations de ces termes, ou déclarant que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », ou « seront » pris, se produisent ou sont atteints, ou la forme négative de l'un de ces termes et d'autres expressions similaires.

Les énoncés prévisionnels contenus dans ce communiqué de presse se rapportent à des événements futurs ou à des performances futures et reflètent les estimations, prédictions, attentes ou croyances actuelles concernant des événements futurs. Tous les énoncés prévisionnels sont fondés sur les croyances actuelles de First Mining ou de ses consultants, ainsi que sur diverses hypothèses qu'ils ont formulées et sur l'information dont ils disposent actuellement. Il n'y a aucune garantie que ces déclarations se révèlent exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer matériellement de ceux anticipés dans ces déclarations. Les déclarations prévisionnelles reflètent les convictions, les opinions et les projections à la date à laquelle elles sont faites et reposent sur un certain nombre d'hypothèses et d'estimations qui, bien que considérées comme raisonnables par les parties concernées, sont intrinsèquement soumises à d'importantes incertitudes et éventualités commerciales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, le fait que les activités, les opérations et la situation financière de la Société puissent être matériellement affectées par l'apparition d'épidémies, de pandémies ou d'autres crises sanitaires, et par les réactions des acteurs gouvernementaux et privés à de telles épidémies ; les risques pour la santé et la sécurité des employés résultant de l'apparition d'épidémies, de pandémies ou d'autres crises sanitaires, qui peuvent entraîner un ralentissement ou une suspension temporaire des activités dans tout ou partie des propriétés minières de la Société ainsi qu'à son siège social ; les fluctuations des prix au comptant et à terme de l'or, de l'argent, des métaux de base ou de certaines autres matières premières ; les fluctuations des marchés des devises (telles que le dollar canadien par rapport au dollar américain) ; les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ; les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ; l'évolution des gouvernements nationaux et locaux, de la législation, de la fiscalité, des contrôles, des réglementations et des développements politiques ou économiques ; les risques et dangers associés à l'exploration minière, au développement et à l'exploitation minière (y compris les risques environnementaux, les accidents industriels, les formations inhabituelles ou inattendues, les pressions, les effondrements et les inondations) ; l'existence de lois et de réglementations susceptibles d'imposer des restrictions à l'exploitation minière ; les relations avec les employés ; les relations avec les communautés locales, les populations autochtones et les autres parties prenantes, ainsi que leurs revendications ; la disponibilité et l'augmentation des coûts associés aux intrants miniers et à la main-d'œuvre ; la nature spéculative de l'exploration et du développement miniers ; les titres de propriété. Ces risques sont décrits dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, déposée auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières sous le profil SEDAR de la Société, à l'adresse www.sedar.com, et dans le rapport annuel de la Société sur le formulaire 40-F, déposé auprès de la SEC sur EDGAR.

First Mining met en garde contre le fait que la liste des facteurs susceptibles d'affecter les résultats futurs n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils s'appuient sur nos énoncés prévisionnels pour prendre des décisions concernant First Mining, les investisseurs et les autres personnes devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que d'autres incertitudes et événements potentiels. First Mining ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prévisionnelles, qu'elles soient écrites ou orales, qui peuvent être faites de temps à autre par la Société ou en son nom, sauf si la loi l'exige.

Avertissement aux investisseurs américains

La Société est un « émetteur privé étranger » au sens de la règle 3b-4 du United States Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié, et peut se prévaloir du régime d'information multinational Canada-États-Unis. Elle est donc autorisée à préparer les informations techniques contenues dans le présent document conformément aux exigences des lois sur

les valeurs mobilières en vigueur au Canada, qui diffèrent des exigences des lois sur les valeurs mobilières actuellement en vigueur aux États-Unis. En conséquence, les informations concernant les gisements minéraux présentées ici peuvent ne pas être comparables aux informations rendues publiques par les sociétés qui publient leurs rapports conformément aux normes américaines.

Les informations techniques contenues dans ce communiqué de presse n'ont pas été préparées conformément aux exigences des lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et utilisent des termes conformes aux normes de déclaration du Canada, certaines estimations étant préparées conformément à la Norme canadienne 43-101.

La Norme 43-101 est une règle élaborée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) qui établit des normes pour toutes les informations scientifiques et techniques communiquées au public par un émetteur au sujet de ses projets miniers importants.